

## Environnement opérationnel

### Contexte

Le récent conflit en Géorgie a accru le nombre de déplacés internes, alors que la population déplacée comprenait déjà plus de 200 000 personnes. Le conflit a eu des effets néfastes sur l'économie géorgienne, ainsi que sur les infrastructures et le milieu naturel. Les services sociaux, concernant notamment la santé, l'éducation, la protection sociale et le logement, ainsi que l'agriculture et les moyens d'existence ont été durement touchés.

Avant la crise récente, le Gouvernement géorgien avait considérablement progressé en direction de l'application

d'un cadre destiné à remédier au déplacement. Le Gouvernement avait adopté un Plan d'action visant à faciliter la mise en œuvre de la Stratégie nationale en faveur des déplacés internes.

Deux objectifs clés seront poursuivis dans ce cadre : premièrement, la création de conditions propices au retour des déplacés internes, dans la sécurité et dans la dignité ; deuxièmement, l'intégration des déplacés, facilitée par l'amélioration de leur situation socio-économique. Dans le cadre du Plan d'action, les autorités accordent la priorité aux mesures destinées à répondre aux besoins des déplacés internes en matière de logement, d'accès aux services sociaux et d'éducation. La restructuration du ministère des Réfugiés et du Logement est également prévue.

## Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janvier 2009		Décembre 2009	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par le HCR
Réfugiés	Fédération de Russie	1 050	1 050	900	900
Demandeurs d'asile	Pays divers	20	20	30	30
Déplacés internes		272 600	272 600	272 600	272 600
Apparentés déplacés		61 100	61 100	-	-
Apatrides		1 340	-	1 340	-
<b>Total</b>		<b>334 770</b>	<b>334 770</b>	<b>273 530</b>	<b>273 530</b>

En septembre 2008, une mission conjointe d'évaluation des besoins a été entreprise sous la direction de la Banque mondiale, des Nations Unies et de l'Union européenne. Le HCR a participé aux évaluations de secteurs en rapport avec les services sociaux essentiels et codirigé le sous-secteur des abris avec le PNUD. La recherche de solutions pour les déplacés, indifféremment de l'année de leur déplacement et de leur lieu d'origine, est une préoccupation centrale du Gouvernement et de la mission conjointe d'évaluation.

## Besoins

Le conflit d'août 2008 a déplacé plus de 127 000 personnes, chassées de leurs foyers, situés notamment en Ossétie du Sud et dans les zones environnantes, en Abkhazie et dans le Haut-Kodori. Des personnes originaires d'autres régions de la Géorgie, effrayées par le conflit et par l'insécurité générale, ont également fui leur domicile.

Quelque 68 000 déplacés avaient regagné spontanément leur localité d'origine au mois de septembre 2008. Cependant, selon les prévisions du HCR, plus de 54 000 personnes ne pourront regagner leur lieu d'origine avant le début de l'hiver et resteront de ce fait déplacées pendant une bonne partie de l'année 2009. Ce groupe vient s'ajouter aux quelque 220 000 personnes qui étaient déjà déplacées avant la crise, de sorte que le nombre total de personnes déplacées en Géorgie s'élève environ à 252 000.

La Géorgie accueille également quelque 1 100 réfugiés, dont la plupart sont installés dans la vallée du Pankisi. La majorité des réfugiés reconnus comme tels ont indiqué qu'ils souhaitent s'intégrer sur place. Le pays reçoit chaque année quelque 40 demandeurs d'asile.

Le HCR suit également la situation de quelque 45 000 personnes qui ont regagné spontanément le district de Gali, en Géorgie orientale. Pour répondre à leurs besoins, il est nécessaire de construire et de réparer des logements et de remettre des écoles en état ; il faut également leur communiquer des informations sur l'exercice de leurs droits.

## Objectifs principaux

### Programme annuel

- Rechercher des solutions durables pour les déplacés internes originaires d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, venir en aide aux déplacés qui sont rentrés spontanément et offrir des possibilités d'intégration sur place à ceux qui ne peuvent rentrer.
- Promouvoir et assurer une protection et une assistance aux déplacés internes, en partenariats avec des ONG et des organisations internationales.
- Passer des activités d'assistance matérielle à l'appui à une solution d'intégration sur place, dans le cadre d'une



Des enfants dessinant dans une zone d'installation temporaire utilisée pour enregistrer des déplacés internes.

stratégie générale de désengagement vis-à-vis des réfugiés tchéchènes.

- Renforcer la capacité de protection locale, y compris le cadre législatif et les moyens de mise en œuvre, au profit des réfugiés et des demandeurs d'asile.
- Améliorer les structures d'accueil, les politiques, les pratiques et la législation en matière d'asile.
- Réduire les risques d'apatridie et rechercher des solutions efficaces pour les apatrides, en particulier pour les Meskhètes de souche qui souhaitent quitter la Turquie pour rentrer en Géorgie.

## Programme supplémentaire

- Répondre aux besoins des victimes de violences sexuelles et sexistes ou des personnes exposées à de telles violences en plaidant pour l'accès humanitaire, la protection contre les déménagements forcés, ainsi que pour l'enregistrement et la délivrance de documents.
- Appuyer la prise en charge des besoins des déplacés dans le secteur des abris et des articles non alimentaires.
- Si les conditions le permettent, offrir aux déplacés internes une modeste assistance dans le secteur des abris.

## Cibles prioritaires

Programme annuel

- Dans la vallée du Pankisi, un millier de réfugiés sont intégrés et ont le même accès à la protection sociale et à l'emploi que la population locale.
- Tous les réfugiés qui ont des besoins particuliers ont accès aux mécanismes de protection sociale mis à la disposition de la population locale.
- Jusqu'à 40 personnes sollicitant l'asile en Géorgie bénéficient de conditions d'accueil adéquates ; le cadre juridique et les procédures nécessaires au traitement de leurs demandes et à l'octroi d'une protection adéquate sont établis.
- Tous les apatrides ou individus risquant de le devenir ont accès à des mécanismes juridiques pour remédier à leur situation ; dans le même temps, les lacunes de la législation nationale sont décelées et traitées au moyen d'une législation ou de procédures révisées.
- Des documents clés du HCR concernant la protection sont traduits en géorgien et diffusés auprès des juges aux affaires de réfugiés et des décideurs.
- La législation relative aux réfugiés est améliorée grâce à des recommandations du comité de rédaction des lois, suivies de l'adoption de la législation par l'Assemblée nationale.
- Des mesures de traitement de la violence sexuelle et sexiste sont intégrées aux programmes du HCR en Géorgie, notamment grâce à l'appui incessant du HCR au refuge. Le HCR prônera l'intégration de mesures de lutte contre la violence sexuelle et sexiste dans les procédures opérationnelles standard des forces de l'ordre et des organes judiciaires.

- Des solutions sont identifiées pour les déplacés internes, y compris pour les individus qui ont besoin de s'intégrer sur place et pour ceux qui ont regagné spontanément l'Abkhazie.

Programme supplémentaire

- Le HCR et la communauté internationale bénéficient d'un accès humanitaire dans toutes les parties du pays touchées par le conflit et auprès de toutes les populations affectées.
- Tous les déplacés, y compris les enfants séparés de leurs parents ou gardiens, sont enregistrés et reçoivent des papiers.
- Les politiques et pratiques gouvernementales respectent les normes et les obligations juridiques internationales, notamment en ce qui concerne la protection des minorités et des personnes ayant contracté des mariages mixtes.
- Les victimes de violences sexuelles et sexistes bénéficient d'une protection ainsi que de services médicaux et psychosociaux, ces derniers étant assurés en toute confidentialité. Les capacités des autorités et de la société civile sont renforcées et un mécanisme national d'orientation est mis en place pour les victimes de violences sexuelles et sexistes. Afin de prévenir les violences de cette nature et d'en réduire l'incidence, une action de sensibilisation est menée auprès des déplacés et des autres membres de la population touchés par le conflit.
- Quelque 40 000 personnes récemment déplacées, dont 35 000 personnes hébergées dans des centres collectifs et 5 000 dans des logements permanents, se voient fournir des abris adéquats pour les mois d'hiver.
- Jusqu'à 8 000 personnes bénéficient d'une aide modeste à la reconstruction, destinée à faciliter leur retour dans des maisons endommagées.
- Les déplacés internes qui ont des besoins particuliers reçoivent un colis d'articles non alimentaires pour l'hiver, comprenant notamment des réchauds et du bois de chauffe.

## Stratégie et activités

Le 30 juillet 2008, quelques jours à peine avant que le dernier conflit n'éclate, la Géorgie a adopté un Plan d'action pour les déplacés internes, élaboré à partir de la Stratégie nationale adoptée en février 2007. L'adoption du Plan témoigne de la volonté du Gouvernement d'améliorer les conditions de vie des déplacés, en particulier dans les secteurs des abris, de l'accès aux services sociaux et de l'éducation.

Le Plan d'action vise à créer des conditions propices au retour sûr et digne des déplacés internes, ainsi qu'à leur intégration et à l'amélioration de leur situation socio-économique. Issu de consultations entre les diverses parties prenantes, le Plan invite la communauté

internationale à aider le Gouvernement, en lui apportant un appui technique, des compétences, une assistance humanitaire et des fonds.

La Stratégie et le Plan d'action de la Géorgie en faveur des déplacés internes créeront une nouvelle plate-forme pour l'aide au déplacés et pour les programmes destinés à favoriser des solutions durables, notamment l'intégration sur place. Pour assurer une mise en œuvre efficace, il importe de renforcer les ministères compétents, dont le ministère des Réfugiés et du Logement. Le HCR cherchera à apporter des améliorations à la législation nationale traitant des questions de déplacés internes, en particulier en ce qui concerne le statut des déplacés internes, les prestations sociales, les abris, l'enregistrement et la protection contre les expulsions. Les déplacés sont également en butte à des discriminations, puisqu'ils n'ont pas accès aux terres agricoles dans les mêmes conditions que le reste de la population. Le HCR continuera à défendre le droit au retour et appuiera le processus de résolution des conflits pour l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud.

Le Haut Commissariat cherche à renforcer l'intégration sur place et l'autosuffisance des personnes réfugiées en Géorgie tout en se désengageant progressivement de l'assistance et en transférant ces activités aux autorités et à ses partenaires. Le HCR conservera néanmoins ses responsabilités, concernant l'accès des réfugiés à des informations fiables et récentes sur le rapatriement librement consenti ainsi qu'à des solutions d'intégration sur place.

L'Organisation aidera également le ministère des Réfugiés et du Logement à renforcer ses programmes de gestion et d'assistance en faveur des réfugiés, y compris dans la vallée du Pankisi. Le ministère recevra un appui technique pour régulariser les cartes d'identité ou délivrer des permis de séjour temporaires aux réfugiés.

Le HCR appuiera et renforcera les systèmes publics d'orientation et d'accueil des demandeurs d'asile. Il perfectionnera les compétences des autorités et des partenaires d'exécution concernés afin de les aider à dispenser une protection et une aide plus efficaces aux demandeurs d'asile et d'améliorer les procédures de détermination du statut de réfugié. Un groupe de travail se réunira à la demande du ministère des Réfugiés et du Logement pour réviser le projet de loi sur l'asile avec d'autres ministères compétents.

Des procédures opérationnelles standard pour traiter et prévenir la violence sexuelle et sexiste ont été établies en 2007. Le HCR entend renforcer et intégrer les mécanismes de prévention et de traitement de ces formes de violence et continuer à appuyer le foyer-refuge ouvert à Tbilissi.

Le Haut Commissariat se propose également d'intensifier ses interventions et ses activités de plaidoyer, afin d'encourager l'adhésion de la Géorgie à la convention sur l'apatridie. En s'appuyant sur les résultats de deux études relatives à l'apatridie, le HCR définira des activités pour

prévenir et traiter ce problème. Il renforcera également son aide à l'élaboration du cadre juridique régissant le retour de la population meskhète, déportée de Géorgie en 1944.

## Contraintes

Après l'intervention vigoureuse de la communauté internationale face au conflit récent, on peut espérer que la dynamique de la recherche de solutions pour les personnes déplacées en Géorgie se maintiendra. Il est également à espérer que le Gouvernement demeurera engagé dans la Stratégie et dans le Plan d'action en faveur des déplacés internes et que la communauté internationale appuiera ses efforts en lui procurant des fonds suffisants.

Pour les déplacés, la solution du retour et celle de l'intégration ne sont pas incompatibles. Il est essentiel que les mesures destinées à favoriser l'intégration ne soient pas contrariées par la crainte de voir cette approche compromettre le droit au retour. L'intégration sur place nécessitera peut-être la mise à disposition de nouveaux logements pour les déplacés, en particulier pour les gens qui sont actuellement hébergés dans des centres collectifs délabrés. Il importe de procurer des terrains et des logements adéquats aux individus et des familles, afin de permettre la fermeture des centres collectifs.

Au cours des dernières années, plus de 45 000 déplacés internes ont regagné spontanément l'Abkhazie. Le Haut Commissariat a bon espoir que les conditions propices à un retour durable seront réunies et que les autorités accorderont au HCR, ainsi qu'à d'autres organisations internationales, l'accès humanitaire au territoire.

## Organisation et mise en œuvre

Présence du HCR	
Nombre de bureaux	7
Effectif total	98
Fonctionnaires internationaux	22
Collaborateurs nationaux	71
VNU	4
JEA	1

## Coordination

Le HCR participe à l'intervention interorganisations visant à répondre au récent conflit en Géorgie, en coordination avec le Coordonnateur résident désigné. L'Équipe des Nations Unies dans le pays a défini une stratégie d'intervention coordonnée, dans laquelle le HCR préside les modules relatifs à la protection, aux abris d'urgence et aux articles non alimentaires. Le Haut Commissariat continue de s'acquitter de sa mission auprès des réfugiés.

## Partenaires

## Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Bureau de l'état civil, ministère des Réfugiés et du Logement

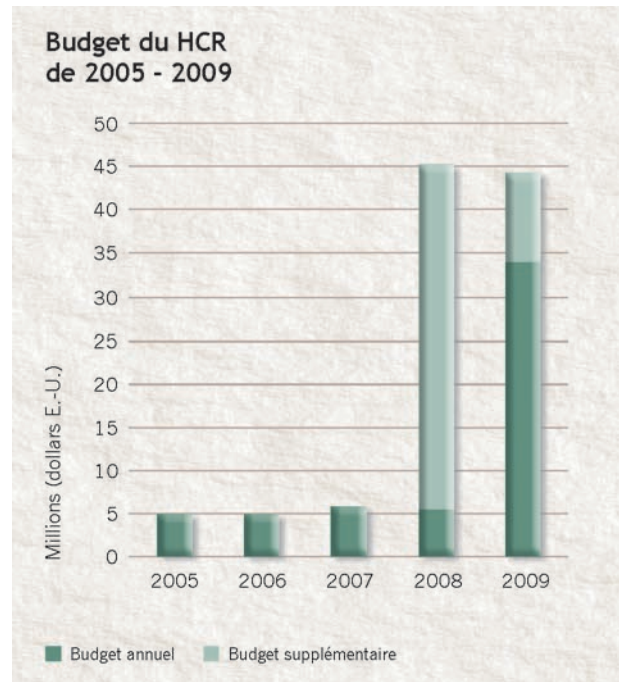
ONG : *Accion Contra el Hambre*, Association des femmes d'Ossétie du Sud pour la démocratie et les droits de l'homme, Association de Géorgie pour les Nations Unies, *Atinati*, *Avangard*, *Gaenati*, *Sakhli*, *Care International*, Centre caritatif et humanitaire *Abkhazeti*, Centre géorgien pour la réadaptation des victimes de la torture, Comité de coordination des réfugiés tchéchènes en Géorgie, Conseil danois pour les réfugiés, Conseil norvégien pour les réfugiés, *Grassroots Support Centre*, *International relief and Development*, Première Urgence, *Save the Children*, *Technical Assistance to Georgia*, Vision mondiale, *World Without Violence*

Autres : Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Organisation internationale pour les migrations

## Partenaires opérationnels

ONG : Conseil danois pour les réfugiés, Conseil norvégien pour les réfugiés

Haut Commissariat a dû répondre aux besoins des déplacés avec des ressources limitées. Le programme supplémentaire pour l'intervention d'urgence se poursuivra en 2009. Le Budget-programme annuel est en nette progression, du fait de l'initiative d'évaluation des besoins globaux.



## Informations financières

En 2008, les besoins financiers du HCR en Géorgie ont considérablement augmenté en raison de la crise. Au début, le

Budget (dollars E.-U.)						
Activités et services	2008			2009		
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire Crise en Géorgie	Total	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire Crise en Géorgie	Total
Protection, suivi et coordination	1 313 988	1 038 069	2 352 057	1 503 686	4 057 161	5 560 847
Abris et autres infrastructures	597 914	26 642 358	27 240 272	280 001	2 436 251	2 716 252
Activités génératrices de revenus	82 265	0	82 265	300 000	0	300 000
Appui opérationnel (aux partenaires)	336 491	750 000	1 086 491	298 579	100 000	398 579
Assistance juridique	251 650	2 649 272	2 900 922	485 173	1 882 775	2 367 948
Besoins domestiques	203 086	6 370 000	6 573 086	50 000	572 874	622 874
Eau	1 765	0	1 765	0	0	0
Éducation	189 412	0	189 412	145 000	0	145 000
Santé	139 365	0	139 365	137 000	0	137 000
Services communautaires	209 818	600 000	809 818	226 000	75 380	301 380
Transport et logistique	0	1 200 000	1 200 000	10 106	400 000	410 106
Vivres	100 095	0	100 095	130 000	0	130 000
Initiative sur l'évaluation des besoins globaux	0	0	0	28 800 000	0	
<b>Total des opérations</b>	<b>3 425 848</b>	<b>39 249 699</b>	<b>42 675 547</b>	<b>32 365 545</b>	<b>9 524 441</b>	<b>13 089 986</b>
Appui au programme	1 254 663	187 374	1 442 037	1 511 311	927 280	2 438 591
<b>Total</b>	<b>4 680 511</b>	<b>39 437 073</b>	<b>44 117 584</b>	<b>33 876 856</b>	<b>10 451 721</b>	<b>44 328 577</b>

Note: Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes du HCR.

## Évaluation des besoins globaux

En 2008, la Géorgie a été la première des opérations du HCR en Europe à participer à l'initiative d'évaluation des besoins globaux. En utilisant la méthodologie du Projet de renforcement des capacités, le HCR, les autorités et les partenaires humanitaires ont dressé un inventaire complet des besoins non satisfaits des réfugiés et des déplacés internes.

Les résultats obtenus en Géorgie indiquent que le HCR doit considérablement renforcer ses opérations pour répondre aux besoins des déplacés internes et promouvoir des solutions durables en faveur des réfugiés. Les nouveaux déplacements de population survenus en août 2008 ont encore aggravé les problèmes qui entravent depuis longtemps la réintégration des personnes déjà déplacées à l'intérieur du pays, dont le nombre dépasse les 220 000. Un besoin urgent concerne le logement : il faut trouver d'autres solutions pour loger les déplacés, qui vivent actuellement dans des structures inadaptées et surpeuplées. Il est également nécessaire d'éliminer les obstacles qui empêchent les déplacés internes d'accéder à certains services essentiels, tels que les soins médicaux et l'éducation. La grande pauvreté et la vulnérabilité sociale dont souffrent les déplacés entravent aussi leur réintégration pleine et entière.

Les personnes réfugiées en Géorgie se heurtent à des problèmes similaires lorsqu'elles tentent de s'intégrer sur place. Parmi les difficultés les plus importantes, citons les mauvaises conditions de logement, l'accès inégal aux services de santé et d'éducation et des possibilités limitées de participer à la vie sociale et économique.

Pour répondre aux besoins recensés en Géorgie, le HCR a augmenté le montant total de son budget annuel, qui s'élève à 33 876 856 dollars E.-U. pour l'année 2009. À l'issue de l'évaluation des besoins globaux, les nouvelles cibles définies pour améliorer l'application législative et pratique du cadre juridique, ainsi que les conditions de vie et les moyens d'existence des populations déplacées, sont les suivantes :

Pour les déplacés internes :

- Augmenter de manière significative les solutions d'hébergement durables afin de faciliter la réintégration et d'améliorer les conditions de vie des personnes qui ont des besoins particuliers.
- Accroître l'autosuffisance des déplacés internes par des activités génératrices de revenus et de formations techniques venant compléter les plans de développement local.
- Faciliter l'accès des déplacés aux services élémentaires et essentiels, sur un pied d'égalité avec les autres membres de la population, tout en veillant au renforcement des services sociaux publics assurés auprès des personnes qui ont des besoins particuliers.
- Renforcer la capacité nationale de mise en œuvre du Plan d'action en faveur des déplacés internes, moyennant l'amélioration des structures publiques et de l'aide juridique offerte aux déplacés internes.

Pour les réfugiés :

- Procurer des logements durables pour favoriser l'intégration sur place et améliorer les conditions de vie des personnes qui ont des besoins particuliers.
- Accroître l'autosuffisance des réfugiés par des formations professionnelles et une aide à la création de microentreprises, en mettant l'accent sur les femmes et la participation économique durable aux communautés locales.
- Améliorer l'accès des réfugiés de la vallée du Pankisi aux services élémentaires et essentiels, moyennant l'amélioration des réseaux de distribution de l'eau, l'intégration des jeunes réfugiés des deux sexes à l'éducation nationale et des activités de recyclage pour les enseignants réfugiés.